

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre à 19h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 07 nov. 2017.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Mme DE RANCE qui donne pouvoir à Madame CELARIES, M. VICENTE.

Secrétaire de séance : Monsieur MUNIER a été élu à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2017.

A) Projet de distributeur automatique de pain et viennoiseries

Monsieur FERRARO a rencontré, avant l'été, un agent commercial de la société DIAMENTO au sujet de la possibilité d'installer un distributeur automatique de pain et viennoiseries, place de la Mairie. Cette machine pourrait être installée par un boulanger exploitant ou bien par la commune, à ses frais.

Depuis cette rencontre, la société DIAMENTO n'a présenté aucun boulanger intéressé auprès de la mairie.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la commune finance elle-même ce projet et décide donc de le différer pour l'instant.

B) Assurance statutaire

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance arrivant à son terme le 31 décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1er janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :

- congé de maladie ordinaire
- congé de longue maladie et congé de longue durée
- temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
- congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
- congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- versement du capital décès

- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :

- congé de maladie ordinaire
- congé de grave maladie
- congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
- congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;
- de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.

C) Recrutement de personnel

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de créer un emploi en CDD de droit public pour la poursuite du renforcement de l'encadrement des élèves entre midi et quatorze heures, à l'école, jusqu'à la fin de l'année scolaire (durée hebdomadaire de travail : 8/35^{ème}).

D) Service commun de restauration du SICOVAL (nouvelle convention et règlement intérieur)

- Nouvelle convention : suite aux observations de la Préfecture concernant la première convention, approuvée au mois de juillet dernier par le SICOVAL et par les communes adhérentes au service commun, un nouveau projet a été préparé, modifié à propos des bénéficiaires du service commun, des modalités de fonctionnement du service et de la copropriété du bâtiment composant les cuisines centrales. Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de service commun restauration.
- Règlement intérieur : le règlement intérieur du service commun de restauration du SICOVAL est approuvé également à l'unanimité.

E) Opération LED du SICOVAL

Afin de valoriser les actions en faveur de la transition énergétique dans les territoires labellisés « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », l'Etat, représenté par la Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et EDF ont signé le 10 décembre 2015 une convention permettant la mise en place de l'opération « Ampoules LED dans les Territoires à Énergie Positive ».

Cette opération, portée par EDF, prévoit la distribution gratuite d'un million de lampes LED dans les collectivités qui le souhaitent et situées dans les territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV de moins de 250 000 habitants, qui se chargent de les remettre aux ménages qui ne se sont pas portés vers ces équipements innovants au coût d'investissement plus élevé que les ampoules classiques.

EDF mène cette opération au titre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) « LED dans les Territoires à Énergie Positive ». En échange de sa contribution, l'État délivrera à EDF des CEE, au titre des coûts éligibles liés à la mise en œuvre du programme.

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL a été reconnue lauréate à l'appel à projet TEPCV le 8 juillet 2015 par le Ministère de l'Écologie et, à ce titre, est dotée gratuitement par EDF de 4 000 lampes à LED (soit 2 000 duos).

Quatorze duos d'ampoules LED peuvent être distribués à ISSUS ; ces ampoules sont destinées en priorité aux personnes âgées à faibles revenus puis aux bénéficiaires de tarifs sociaux de l'énergie puis aux ménages ayant fait des demandes d'aide « paiement des impayés de factures d'énergie ».

Le conseil municipal d'ISSUS, à l'unanimité,

- décide de participer à cette opération,
- autorise le Maire à signer la convention qui permettra l'organisation de la distribution.

F) Peinture des volets de la mairie

Ces travaux pourraient être réalisés cet hiver, par Thierry Colombies.

Michel LASSERRE va se renseigner pour l'achat de la peinture, les crédits sont prévus au budget.

Pour le démontage des volets de l'étage, des élus viendront aider Thierry Colombies.

G) Décision modificative

Suivant la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision budgétaire modificative suivante, qui consiste en des mouvements de crédits dans la section de fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	106.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	106.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		106.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		106.00 €

Cette subvention de 106 € sera versée à l'association PEAL qui fournit les ballotins de chocolats à offrir lors du Repas des Aînés 2018.

H) Stationnement de food trucks, bus et poids lourds

Le conseil municipal donne son accord pour que les food trucks suivants continuent à s'installer sur la place de la mairie, sans frais :

- Solcito food truck : le mardi soir,
- Au Petit Gourmand : le vendredi soir.

Concernant le stationnement des bus : aucune réponse n'a été obtenue, à ce jour, de la part du CNES pour savoir si le stationnement des bus serait autorisé sur le parking du CECS d'Aussaguel.

A propos du poids lourd de Monsieur LASCAR qui a écrit, par courriel, suite à une visite en mairie : « pour mon camion hydrocureur, je vous demande de bien vouloir me dire où puis-je garer ce véhicule et s'il est possible de le mettre à côté du cimetière (emplacement idéal contre la nuisance du village et proximité de mon habitation) » : le conseil municipal ne peut pas donner une suite favorable à cette demande étant donné que le sol ne serait pas assez résistant. Si cela ne constitue pas une gêne pour l'accès à ce terrain communal, le stationnement de ce poids lourd est autorisé, à titre provisoire soit jusqu'au 15/02/2017, sur la rampe d'accès audit terrain. Le conseil municipal indique que la commune ne dispose d'aucune installation ou parking susceptibles de répondre à ce type de demandes. Les professionnels doivent anticiper ce genre de situation au niveau de leur projet d'entreprise. Le conseil municipal suggère que les demandeurs s'adressent à des particuliers, à des agriculteurs ou à des entrepreneurs qui disposeraient d'espace suffisant. Il sera indiqué à Monsieur LASCAR de s'adresser à Monsieur FERRARO qui pourrait lui proposer une solution à terme.

I) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

Anne TOURNIER-MARRE et Raymond VICENTE représenteront la commune lors du séminaire du SICOVAL prévu samedi 18 novembre.

Lors de la conférence des Maires du 9 octobre, la question de la modification des rythmes scolaires a été abordée. Sur ce point, le SICOVAL ne prévoit pas, à priori, d'ouvrir les centres de loisirs le mercredi matin pour les communes qui choisiraient un retour à 4 journées de classe.

Lors du conseil d'école du 9 novembre, les représentants des parents d'élèves ont indiqué qu'ils allaient sonder les familles sur cette même question.

J) Questions diverses

- 1) La Fête du Personnel au lieu à la cantine le 15 décembre, rdv à 18h pour la mise en place.
- 2) Pour le Repas des Aînés du 17 décembre, rdv à 10h30 pour la mise en place. Michel LASSERRE doit s'occuper du vin et de l'apéritif (des amuses-bouches seront commandés au service commun de restauration du SICOVAL qui fournira les repas).
- 3) Cérémonie des vœux 2018 : elle est fixée au dimanche 14 janvier à 16h.
- 4) Peinture de l'église : il est souhaitable de terminer ces travaux de rénovation, il faut préparer ce marché à partir de 3 devis comparatifs.
- 5) Salle des fêtes : Christophe FERRARO signale le très mauvais état des menuiseries situées au-dessus de l'entrée de la salle des fêtes, des travaux urgents sont à prévoir. Monsieur FERRARO a sollicité un devis auprès d'une entreprise.
- 6) Matériel électrique : Thierry NAVARRO va faire préparer un devis pour l'achat du matériel suivant : nouveau disjoncteur et nouvelles BAES pour l'école, horloge de commande du chauffage de la salle de classe historique.
- 7) Voirie communale : le SICOVAL nous demande de lui indiquer, avant le 30 novembre, la liste des voies communales devant faire l'objet de travaux de fonctionnement en 2018. La commission Travaux doit étudier cette demande, la rue Raymond Corraze devrait faire partie de cette liste, compte-tenu de son état.
- 8) Vitres cassées à l'école : l'expert désigné par l'assurance est venu sur place le 9 novembre, ses conclusions sont attendues dans les jours prochains.
- 9) Isolation des placards de l'école : les travaux ont été réalisés comme prévu le samedi 28 octobre. Merci à Romain LAPALU pour son intervention bénévole ainsi qu'à ses assistants pour l'occasion : François MUNIER, Christophe FERRARO, Thierry NAVARRO et Bruno CAUBET.
- 10) Projet d'aire de jeux : Michel LASSERRE doit reprendre contact avec le fournisseur pour la mise au point définitive du devis. Concernant le sol, il restera enherbé.
- 11) Cambriolages : plusieurs cambriolages ont été signalés récemment et Corinne TOMA relaye auprès du conseil municipal l'intérêt de certains habitants pour le dispositif Voisins Vigilants. Monsieur le Maire et Michel LASSERRE indiquent que l'Etat, lui-même, propose un dispositif de participation citoyenne qui a pour objectif de développer la solidarité entre les habitants d'un quartier, d'un lotissement pour la lutte et la prévention contre les cambriolages. Ce dispositif de participation citoyenne est encadré par un protocole, signé par le préfet (ou son représentant), le procureur et le maire de la commune. Cette question sera étudiée.
- 12) La Fête des Associations, à l'initiative de l'ASCLI, est prévue vendredi 08 juin 2018 (16h30 : inscriptions, 19h : démonstrations, 20h30 : auberge espagnole).

13) Déchets verts : François MUNIER demande si une benne à déchets verts ne pourrait pas être régulièrement mise à la disposition des habitants, pour éviter les déplacements vers la déchetterie. Le SICOVAL propose un service gratuit de broyage des branchages à domicile qui permet d'éliminer les déchets de taille : branchages, taille de haie, résidus d'élagage... mais il ne met pas de benne à disposition. Des entreprises privées proposent aussi ce service de broyage, par ex : Gaec La Baronnesse à VENERQUE. Néanmoins, il est convenu que cette suggestion sera communiquée au SICOVAL.

14) Monsieur MUNIER indique que des personnes l'ont sollicité pour l'organisation d'une course type « caisse à savon ». Sur le principe, le conseil municipal n'y est pas opposé.

15) E CIVIS : Anne TOURNIER-MARRE s'intéresse au réseau social de démocratie participative, www.e-civis.fr. Le principe est le suivant : le citoyen crée en quelques clics son compte personnel qui lui donne alors accès aux idées de tous ses concitoyens et aux projets de la mairie. Géolocalisés sur une carte, il voit immédiatement ceux qui concernent son quartier, peut facilement les noter, les commenter, mais aussi apporter ses propres idées. De son côté, l'équipe municipale apporte des explications aux idées les mieux notées et soumet ses projets aux avis de la population.

16) Tourne-à-gauche RD19/RD91 : plusieurs conseillers municipaux soulèvent le problème posé par un panneau indicateur B21-1 qui est positionné trop haut et qui gêne la visibilité lorsque l'on souhaite aller à ISSUS depuis VENERQUE, en utilisant la voie de tourne-à-gauche. Le secteur routier sera rapidement alerté de cette situation.

17) Monsieur le Maire a rencontré, en mairie, monsieur AUBRY qui habite lieu-dit Vieux Temps, 570 route de Venerque à ISSUS au sujet de la vitesse excessive des véhicules circulant devant chez lui. Cette situation sera portée à la connaissance du conseil départemental en demandant une limitation de vitesse à 70 km/h. De son côté, Monsieur AUBRY va contacter son voisin en vue de l'installation à sa charge d'un miroir de sécurité (en face, sur une propriété privée).

Séance levée à 20h45. Prochain conseil municipal : le mardi 09 janvier 2017 à 18h45.